

ANNEXE III

CONDITIONS RELATIVES À LA DÉTENTION D'OUTILLAGES
PAR CATÉGORIE D'ACTIVITÉS

Catégorie d'activités	Outils exigez
Le bon fonctionnement et l'exactitude de l'outillage sont vérifiés au moins une fois tous les douze mois.	
Catégorie A1/A2	<p><u>Fluides Frigorigènes fluorés et/ou hydrocarbures :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Bouteilles de récupération, par type de fluide. - Thermomètre électronique (*) - Balance ayant une erreur maximale de mesure inférieure ou égale à 5 % en tout point de l'étendue de mesure - Matériel de marquage et vignettes de contrôle d'étanchéité <p><u>Fluides Frigorigènes Fluorés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Station de charge et de récupération pour fluides fluorés testée conformément à la norme NF E 35-421. L'information relative à l'efficacité de récupération est disponible - Détecteur de fuites conforme à la norme NF EN 14624, - Raccords flexibles avec obturateurs spécifiques - Jeu de manomètres (<i>manifold</i>) <p><u>Fluides Frigorigènes Hydrocarbures :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Station de charge et de récupération adaptée aux fluides inflammables, - Détecteur de fuites adapté aux fluides inflammables - Raccords flexibles avec obturateurs pour fluides hydrocarbures, - Jeu de manomètres (<i>manifold</i>) pour fluides hydrocarbures. <p><u>Note :</u> Certains détecteurs de fuite, stations de charge et de récupération, raccords et jeu de manomètres peuvent être compatibles aux fluides fluorés et aux hydrocarbures. Ils répondent dans ce cas aux dispositions requises pour l'outillage.</p>
Catégorie B	<ul style="list-style-type: none"> - Raccords flexibles anti-fouet pour R-744/CO2 - Jeu de manomètres (<i>manifold</i>) pour R-744/CO2 - Thermomètre électronique (*)
Catégorie C	<ul style="list-style-type: none"> - Raccords flexibles pour R-717/NH3 - Jeu de manomètres (<i>manifold</i>) pour R-717/NH3 - Thermomètre électronique (*)
Catégorie D	<ul style="list-style-type: none"> - Station de charge et de récupération testée conformément à la norme NF E 35-421 ou norme équivalente ; L'information relative à l'efficacité de récupération est disponible. - Bouteilles de récupération par type de fluide ; - Manomètres ; - Balance ayant une erreur maximale de mesure inférieure ou égale à 5 % en tout point de l'étendue de mesure. <p>Pour les opérations de récupération effectuées dans les installations visées à l'article R. 543-200 du code de l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Station de récupération ; - Bouteilles de récupération ; - Balance ayant une erreur maximale de mesure inférieure ou égale à 5 % en tout point de l'étendue de mesure.
Catégorie E	<ul style="list-style-type: none"> - Détecteur de fuites conforme à la norme NF EN 14624 ; - Manomètres, thermomètre. - Vignettes de contrôle d'étanchéité
Catégorie V	<ul style="list-style-type: none"> - Station de charge et de récupération compacte ou en éléments séparés ; - Bouteilles de récupération par type de fluide, le cas échéant intégrées à la station de charge et de récupération ; - Matériel de détection des fuites adapté aux systèmes de climatisation de véhicules ; - Thermomètre ; - Balance ayant une erreur maximale de mesure inférieure ou égale à 5 % en tout point de l'étendue de mesure ; - Tableau mis à jour des charges en fluide et en huile des véhicules. <p>Lorsque la récupération est effectuée par un centre VHU titulaire de l'agrément prévu à l'article R. 543-162 du code de l'environnement seuls les équipements suivants sont requis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Station de récupération ; - Bouteilles de récupération par type de fluide, le cas échéant intégrées à la station de charge et de récupération ; - Balance ayant une erreur maximale de mesure inférieure ou égale à 5 % en tout point de l'étendue de mesure.

La balance peut, le cas échéant, être intégrée à la station de charge et de récupération.

(*) Outilage commun A1/A2/B/C.